



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2025

Restauration collective : Annie Genevard réaffirme la priorité donnée pour des approvisionnements durables et de qualité, en soutien à la souveraineté alimentaire du pays

À l'occasion de la séance plénière du Conseil national de la restauration collective (CNRC) qui s'est tenue ce mercredi 26 novembre, Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, a appelé l'ensemble des acteurs publics et privés de la restauration collective à intensifier leur mobilisation afin d'atteindre rapidement les objectifs fixés par la loi EGALIM : 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio.

La ministre a réaffirmé que l'objectif d'une alimentation durable et de qualité demeure une priorité du Gouvernement, et a enjoint les acteurs à continuer et à renforcer les efforts réalisés, dans la perspective de souveraineté alimentaire du pays.

Une mobilisation sans précédent des acteurs de la restauration collective

La campagne de télédéclaration 2025 sur la plateforme numérique [ma cantine](#) a connu une forte hausse de participation, avec deux fois plus de déclarations qu'en 2024. Ainsi, en 2025 40 % des sites de restauration collective en France ont télédéclaré leurs achats.

Les données d'achats 2024 montrent une stabilisation de la part des produits bio (11,8 %) et une progression des produits durables et de qualité (29,5 %). Pour les cantines télédéclarant depuis trois ans, ces parts atteignent respectivement plus de 15 % et plus de 32 %. Le bilan statistique complet en cours de transmission au Parlement, sera prochainement publié (rubrique documentation de la plateforme numérique « [ma cantine](#) »).

Des simplifications et un accompagnement renforcé

Pour soutenir cette dynamique de télédéclaration des achats et assurer un suivi pérenne des indicateurs, la ministre Annie Genevard a confirmé le maintien en 2026 de la télédéclaration simplifiée, quel que soit le type ou la taille du restaurant collectif.

La ministre a également salué les avancées significatives des groupes de travail du CNRC, dont les travaux concrets se traduisent par la production de livrables opérationnels. Parmi ceux-ci, le livrable remis ce jour sur les indicateurs de prix des denrées achetées par la restauration collective a été particulièrement souligné, il s'agit d'outils pratiques importants pour une juste rémunération.

« Dans une période où notre agriculture fait face à de fortes tensions, il est essentiel que la restauration collective soit pleinement au rendez-vous des objectifs fixés par la loi. Je salue la mobilisation des acteurs dans le cadre du CNRC pour œuvrer à des approvisionnements durables et de qualité, issus de nos territoires. La restauration collective est un véritable levier de la souveraineté alimentaire de notre pays. Je suis déterminée à soutenir la mobilisation de l'ensemble des secteurs qui composent la restauration »

Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv